

AVIS DE CLÔTURE

DE CONCERTATION PUBLIQUE

Au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme

Projet de Parc d'Activités du Spernot à Brest - Lambézellec

Par délibération n°2016-04-056 du 29 avril 2016 et conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil de la métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de parc d'activités du Spernot à Brest.

La concertation préalable sera clôturée le **20 avril 2018 au soir**.

Le dossier d'information sur le projet et le registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées jusqu'au **20 avril 2018**, aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

- à l'hôtel de Brest métropole, 24 rue Coat Ar Guéven à Brest
- à la mairie de quartier de Lambézellec, 25 rue Robespierre à Brest

Le dossier d'information est également consultable sur le site internet www.brest.fr.

À l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de la métropole. Ce bilan sera ensuite mis à disposition du public pendant une durée d'un mois en Mairie de quartier de Lambézellec et à l'hôtel de métropole ainsi que sur le site internet www.brest.fr.